

# **CHARTRE DE L'ADHÉRENT-E DE SUD CULTURE SOLIDAIRES**

Le principe et le contenu d'une charte de l'adhérent-e ont été adoptés lors du 2e Congrès de SUD

Culture Solidaires, en 2002. La présente version a été actualisée à l'issue du 4e congrès de mars 2009. Elle a pour objectif de donner quelques-uns des principes essentiels que nous nous sommes donnés collectivement – notamment à travers nos statuts et textes d'orientation.

Diffusée à l'ensemble des adhérent-e-s, elle est systématiquement adressée lors de toute nouvelle demande d'adhésion avec les statuts du syndicat.

Cette charte stipule que le/la salarié-e qui décide d'adhérer à SUD Culture Solidaires doit se reconnaître – ou ne pas être en opposition – avec les positions affichées, défendues collectivement par le syndicat. Pour cela, il/elle doit en connaître très rapidement les bases, afin d'adhérer en toute connaissance de cause.

La charte de l'adhérent-e permet ainsi à chacun-e d'avoir un minimum d'éléments de compréhension de SUD Culture Solidaires et de l'Union syndicale Solidaires.

**L'adhérent-e est la base même du  
syndicat  
Décider d'adhérer est le résultat**

# d'un choix individuel

Cette décision implique un certain nombre d'obligations de la part du syndicat envers l'adhérent-e – principalement des obligations de défense, de formation, d'information et de consultation.

L'adhérent-e peut décider, ou non, de militer au sein du syndicat.

L'adhérent-e peut décider, ou non, selon les modalités prévues par les statuts et le règlement intérieur du syndicat, d'assumer des responsabilités au sein de celui-ci.

Militer et assumer des responsabilités implique pour l'adhérent-e un certain nombre d'obligations (information et consultation des adhérent-e-s et des salarié-e-s qu'il/elle représente, participation régulière aux instances pour lesquelles il/elle est mandatée et aux instances internes du syndicat, engagement de ne pas utiliser la structure syndicale au service d'une structure politique).

Conformément à ses statuts, SUD Culture Solidaires poursuit l'objectif de construction d'un syndicalisme :

de transformation sociale dans la perspective de la construction d'une société autogestionnaire et égalitaire, anti-capitaliste et anti-totalitaire, qui repose sur le principe de la démocratie directe ;

indépendant de l'État, du patronat et de tout groupe politique, philosophique ou religieux ;

pluraliste, c'est-à-dire acceptant en son sein la pluralité des opinions, hors l'affichage et la

diffusion d'opinions sexistes, xénophobes ou racistes, et reconnaissant à tous-tes le droit d'opinion sur la base du respect des mandats syndicaux ;

fédéraliste, c'est-à-dire accordant une large autonomie aux sections, aux structures locales dans la prise de décisions, sur la base du respect des orientations collectives arrêtées en Congrès et en Conseil des sections ;

féministe, dans le sens qu'il lutte pour l'égalité, tant professionnelle et sociale que citoyenne, entre les femmes et les hommes. Il se donne aussi pour objectif d'atteindre la parité dans toutes ses structures internes et dans sa représentation face à l'employeur ;

reposant sur la mobilisation, l'action et la négociation, et cherchant dans la lutte à réaliser l'unité la plus large des citoyen-ne-s et la démocratie directe dans son fonctionnement et dans les luttes ;

ayant une vision interprofessionnelle et refusant de se réfugier dans des intérêts catégoriels et corporatistes ;

faisant de la lutte contre la précarité, les exclusions, les inégalités, les discriminations une priorité et à ce titre, partenaire des structures citoyennes impliquées dans ces mêmes combats ;

cherchant à développer une stratégie et une pratique syndicale permettant aux salarié-e-s de mieux faire le lien entre ce qu'ils/elles vivent au quotidien sur leur lieu de travail et une mondialisation capitaliste libérale et financière en marche d'un bout à l'autre de la planète ;

oeuvrant pour l'émancipation des individus, afin qu'ils puissent penser et agir sur leur environnement de travail et être acteurs de leur vie.

**Pour tout-e adhérent-e, adhérer à SUD Culture Solidaires c'est :**

adhérer aux statuts, chartes, règlement intérieur et orientations du syndicat, qui lui sont transmis avant son adhésion ;

acquitter sa cotisation ;

se reconnaître – ou ne pas être en opposition – avec les positions affichées, défendues collectivement par le syndicat, à savoir :

**Sur la base d'études, travaux, réflexions... – en particulier dans le cadre de l'Union syndicale Solidaires – visant à la mise en place d'une autre politique économique et sociale, une juste répartition des richesses et des revenus et une égalité des droits, nous revendiquons (entre autres) :**

l'arrêt de la précarité et de la flexibilité comme norme d'emploi et le droit pour tous à un emploi stable et correctement rémunéré ;

la réduction massive du temps de travail avec création d'emplois correspondants, sans perte de salaire, sans flexibilité ;

la mise en place d'un nouveau statut du salariat, assumé financièrement par le patronat en tant qu'entité collective, garantissant la continuité d'emploi, de rémunération, de droits sociaux, de

qualification, de formation et de carrière ;

l'harmonisation des différents régimes de retraite, avec le maintien du principe de répartition et le retour du droit à une retraite pleine et entière à 60 ans maximum (sur la base de 37,5 annuités au maximum) pour toutes et tous et dès 55 ans pour les travaux pénibles ainsi que le maintien de tous autres acquis liés aux régimes spécifiques ;

la création d'un revenu universel garanti et l'élargissement des minima sociaux, notamment aux jeunes dès leur majorité ou leur émancipation ;

l'amélioration des conditions de vie à travers l'augmentation, de manière significative, des minima sociaux, des revenus sociaux et des salaires (avec priorité pour les plus bas d'entre eux), dans le sens d'une réduction des écarts sociaux. La reconnaissance de droits économiques et sociaux fondamentaux : droit au revenu, au logement, aux transports, à la santé, à l'éducation, à la culture... ;

l'instauration d'un régime universel de l'assurance maladie de haut niveau basé sur la solidarité, avec la gratuité totale des soins et allant vers la prise en compte d'une couverture plus large en cas d'invalidité..., couverture actuellement prise en charge par les mutuelles ou les assurances privées ;

l'égalité professionnelle et salariale réelle entre les hommes et les femmes ;

la mise en place de mesures concrètes contre toutes les formes de discrimination, qui frappent notamment les femmes, les immigré-e-s, les jeunes (plus

particulièrement issus des milieux défavorisés), les handicapé-e-s, les minorités... ;

la suppression des conditions de nationalité qui existent dans de nombreux emplois (du privé comme du public).

**Pour SUD Culture Solidaires, assurer l'égalité d'accès de tous et toutes aux mêmes prestations**

**c'est se battre pour le service public. Par essence au service des usagers, il doit le rester et contribuer ainsi à la cohésion sociale. Défendre le service public, cela passe pour nous (entre autres) :**

par une politique de dépenses publiques basée sur leur utilité collective, sociale et économique et l'extension de l'intervention publique à d'autres domaines pour répondre aux besoins croissants et diversifiés de la population ;

par la lutte contre la déréglementation, la libéralisation, la privatisation, le démantèlement des services publics ;

par une fiscalité juste visant d'une part à baisser la taxation des revenus du travail et des produits de première nécessité et, d'autre part, à augmenter de manière significative la taxation des revenus financiers et des gros patrimoines afin de mieux répartir la richesse produite ;

par la création d'emplois dans le secteur public et la mise en place de plans de titularisation sans concours des personnels précaires.

**SUD Culture Solidaires défend le pluralisme culturel, la**

**liberté totale pour les artistes, la  
défense des professionnels quelle que soit la discipline,  
l'accès à la culture et aux pratiques  
culturelles le plus large, en particulier pour celles et ceux  
qui vivent dans la précarité et  
l'exclusion, en dehors des grands centres urbains, etc.  
Nous luttons pour une vraie politique publique culturelle qui  
(entre autres) :**

soit accessible au plus grand nombre, avec des tarifs de spectacles, d'expositions, de services culturels, etc., accessibles à tous, la gratuité pour les sans ressources, des tarifs réduits pour les précaires et les étudiants-e-s ;

favorise la rencontre des cultures dans le respect de l'autonomie culturelle et de l'identité collective des populations, oeuvrant pour le lien social et contrant ainsi la volonté de domination, de contrôle et d'uniformisation au profit des seuls grands groupes marchands des pays industrialisés ;

bénéficie de réels moyens humains et financiers à tous les niveaux (Union européenne, État, région, département, commune, inter-communalité), au-delà même du caractère factice d'affichage du fameux 1 % minimum pour le budget du ministère de la culture, largement insuffisant.  
Par ailleurs, nous revendiquons que cette politique culturelle fasse l'objet d'un grand débat national incluant notamment la question de son financement.

**Partisan d'un syndicalisme impliqué dans la vie de la cité,  
SUD Culture Solidaires a fait de la  
lutte contre la précarité, les exclusions, les discriminations... le fondement de son engagement.**

Ce combat, nous le menons à travers des interventions propres à notre champ de compétence mais aussi externes à celui-ci, c'est pourquoi (entre autres) :

nous sommes engagés auprès de ceux qui luttent contre toutes les formes d'exclusions et plus particulièrement tous les « sans » : sans-papiers, sans-travail, sans-logement, etc. ;

nous soutenons, aidons, travaillons et luttons avec les organisations structurées sur ces terrains de lutte (AC ! – Agir ensemble contre le chômage -, DAL – Droit au logement -, DD! -Droits devant ! -, Collectifs de sans-papiers, Ras l'front, RESF – Réseau éducation sans frontières...)

nous luttons contre les politiques gouvernementales actuelles en matière d'immigration, notamment celles menées au nom d'une immigration « choisie » (basée sur des besoins économiques au mépris des droits humains), et pour la satisfaction des revendications des sans-papiers (régularisation immédiate de tous par une carte de 10 ans, abrogation des lois anti-immigré-e-s et de la double peine, fermetures des centres de rétention...)

nous luttons pour la liberté de circulation et d'installation des individus et l'égalité des droits des populations immigrées (droit de vote en particulier) ;

nous luttons aussi pour le droit à pouvoir vivre dans son pays d'origine, ce qui suppose l'arrêt des politiques néo-colonialistes de pillages des ressources naturelles, humaines et culturelles au seul profit des pays dits « développés » ;

nous participons à des structures de réflexion et de lutte



qui dénoncent sous toutes ses formes la mondialisation financière du capital et une vision de l'Europe où seule prime la loi du marché et où les préoccupations humaines, sociales et démocratiques sont oubliées ;

nous luttons également pour l'annulation de la dette des pays du Tiers-Monde.

**Adhérer à SUD Culture Solidaires, c'est militer pour un projet social émancipateur, pour un syndicalisme qui agit avec les salarié-e-s, et non à leur place, pour un syndicalisme de lutte et de contre-pouvoirs ancré dans les réalités de la société... pour mieux la transformer. La présente charte doit obligatoirement être remise à chaque nouvel-le adhérent-e.**